

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 1^{re} mai 2023, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Michel Gagnon, Jérôme Petit, Joël Jobin et Guy Gignac et Mesdames Manon Plante et Marie-Joëlle Desrosiers. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beaugard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2023-0501-085

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023
4. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
5. Première période de questions
 - 5.1. Suivi
 - 5.1.1. Analyse des comptes à recevoir
 - 5.1.2. État financier – Mars 2023
 - 5.1.3. Hydro-Québec – Entente de contribution Ave. des Riverains
 - 5.1.4. Fondation Olo – Remerciement dons pour aide alimentaire
 - 5.1.5. Camp de jour – Été 2023
 - 5.1.6. Heures de déneigement 2022-2023
 - 5.1.7. Sayona – Bornes de recharge
6. Suivi des dossiers des conseillers
7. Club de l'Âge d'Or de Barraute – Demande de don
8. Club Optimiste de Barraute – Demande de fermeture temporaire de la 2^e Rue Ouest
9. Soumission pour abat-poussière
10. M. Louis Plamondon – Demande d'appui CPTAQ
11. M. Gaétan Cousineau – Demande d'appui CPTAQ
12. Profertil – Espaces verts
13. Gestion Tommy Guillemette - Nomination des signataires - Vente des terrains
6 453 889 / 6 453 890 / 6 421 610-P / 6 453 891-P
14. Gestion Tommy Guillemette – Agrandissement en profondeur de 50 m
15. Programmation TECQ 2019-2023
16. MRC d'Abitibi – Adoption du rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
17. Enviro-Step – Offre de services pour entretien 2023 du système de traitement des eaux usées au Mont-Vidéo (Condos)
18. Roulotte de voyage – Opposition au schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi
19. MRC d'Abitibi - PIIRL
20. CLSC de Barraute

21. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Dépôt de projet
22. Mont-Vidéo – Demande de prolongation de partenariat
23. Varia :
24. Deuxième période de questions
25. Levée de l'assemblée

2023-0501-086

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 avril 2023 soit et est par la présente adopté.

2023-0501-087

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

CHÈQUES D'AVRIL 2023

Beulieu Construction SM Inc. - Salle de bain/Extra	
#36681 plancher et tuyauterie	125 429.28 \$
#36682 GLS - Frais de transport	180.47 \$
#36683 Ville d'Amos - Remplissage de bombonne	120.00 \$
#36684 Distribution Sogitex - Aréna	361.93 \$
#36685 Buro Plus Gyva - Papier photocopieur/Service technique	307.00 \$
UAP Inc. - Entretien Cam 007, Cam 017/Garage/Fitting	
#36686 hydraulique	590.22 \$
#36687 SAAQ - Immatriculation Cam 018/Pick up incendie	1 740.69 \$
#36688 Hydro-Québec - Aréna	6 127.53 \$
#36689 Centre du camion Mabo - Entretien Cam 011	192.50 \$
Les entreprises Hardy - Essence Pic 003, Pic 005, Pic	
#36690 006/Cert. Cadeau	529.55 \$
#36691 Claire St-Pierre - Entretien ménager	900.00 \$
#36692 Josée Beauregard - Frais de déplacement	95.70 \$
#36693 SSQ Groupe Financier - Relevé Avril	3 329.34 \$
#36694 Harnois Énergies - Dièsel	6 088.14 \$
#36695 Agence du revenu du Canada - DASF Mars 2023	10 006.48 \$
#36696 Revenu Québec - DASP Mars 2023	26 997.87 \$
#36697 Groupe d'embouteillage Pepsi - Aréna	1 176.93 \$
#36698 Frito Lay Canada - Aréna	292.35 \$
#36699 Canadien National - Passage à niveau	593.00 \$
#36700 Télébec	26.81 \$
#36701 Loisir et Sport A-T - Adhésion annuelle	201.21 \$
#36702 Ville de Rouyn-Noranda - Examens pompier	632.94 \$
#36703 Bigué & Bigué, Avocats - Statutaires	191.32 \$
#36704 Gestion Loca-Bail - Tableau interactif	1 836.15 \$
#36705 Deshaies - Aréna	383.78 \$
#36706 Usinage Lacroix - Lame de scie	60.89 \$
#36707 Propane Élite - Propane Serre/Garage	1 198.43 \$
#36708 Dave Bourque - Remb. Ligne électrique Av. des Riverains	2 363.58 \$
#36709 Martin & Lévesque - Habits pompier	488.18 \$
#36710 Annulé	- \$
#36711 Mécanique Gélinas - Essence Pic 007/Pic 003/Cert. cadeau	381.00 \$

	MRC de la Vallée-de-l'Or - Recyclage Nord et Sud - fév. Et	
#36712	mars	3 466.12 \$
#36713	Sophie Heyne - Frais de déplacement	55.00 \$
#36714	MAYA - Confiseries Aréna	235.26 \$
#36715	Ville d'Amos - Enfouissement	10 022.40 \$
#36716	Visa Desjardins - Imprimante/Encre/Ballon balai/Canva Intermarché Barraute - Aréna/Produits	1 955.16 \$
#36717	nettoyants/Café/Crème	1 622.04 \$
#36718	MRC d'Abitibi - Quotes-Parts 2023 1re vers. Centre de rénovation Barraute - Hotel de	66 409.00 \$
#36719	ville/Aréna/Pompiers/Garage	1 678.93 \$
#36720	H2Lab - Analyses	580.51 \$
#36721	Centre de services scolaire Harricana - Gala Méritas	100.00 \$
#36722	SAAQ - Vignette de conformité	7.13 \$
#36723	Vidéotron - Biblio/Hotel de ville	114.86 \$
#36724	Stéphane Sigouin - Formation Autosauvetage	230.00 \$
#36725	Serlivard - Plateau/pots	172.32 \$
#36726	Les Serres Frank Zyromski - Fleurs/Plantes	1 368.20 \$
#36727	Hydro-Québec - Poste de distribution/Éclairage public	2 055.69 \$
#36728	Autobus Maheux - Transport	50.36 \$
#36729	Équipements JKL - Entretien Mac 004	591.62 \$
#36730	Globnor - Couteaux Stiga	285.05 \$
#36731	Distribution Sogitex - Aréna	299.88 \$
#36732	Ultramar Parkland Corporation - Propane Caserne/Aréna Buro Plus Gyva - Fourniture de bureau/Serv. Technique	1 338.43 \$
#36733	garage	445.71 \$
#36734	Laurence Tremblay - Frais de déplacement	100.00 \$
#36735	Josée Beaugard - Remb. Soins dentaires	883.00 \$
#36736	Réseau Biblio de l'A-T - Achat 1 livre	30.68 \$
#36737	Wolseley Canada - Asphalte	708.94 \$
#36738	Offroy.ca - Système téléphonique	247.01 \$
#36739	Marc Hardy - Bacs de rangement	79.16 \$
#36740	Cinsia Trudel - Équipements informatique Biblio	118.39 \$
#36741	Étude Kévin Plante, Huissier - Honoraires	144.55 \$
#36742	Livraison Parco - Frais de transport	71.81 \$
#36743	Municipalité de La Corne - Frais tour Janvier à Mars	343.81 \$
#36744	Vidéotron - Caserne/Garage/Aréna Boivin & Gauvin - Solde dû 2022 pour appareils	539.50 \$
#36745	respiratoires	4 152.63 \$
#36746	Bell Mobilité - Cellulaire	569.85 \$
#36747	Toromont Cat - Pièces Mac 001	303.88 \$
#36748	L'infuseur Distribution - Aréna	159.17 \$
#36749	Cindy Lord - Frais de déplacement	55.00 \$
#36750	Harnois Énergies - Dièsel	5 150.92 \$
#36751	Hydro-Québec - Hotel de ville/Garage/Pompasse	8 486.31 \$
#36752	Dépanneur Béjamy - Essence Pic 005/Sel à glace aréna	214.12 \$
#36753	Les Pièces JGR Amos - Couvre-siège Cam 017	54.62 \$
#36754	Lumen - Aréna	709.79 \$
#36755	Deshaies - Aréna	1 530.89 \$
#36756	Sophie Heyne - Frais de déplacement/Achat air-fryer	284.93 \$
#36757	Municipalité de Landrienne - Compostage	358.60 \$
#36758	Manufacture Sling-chocker - Cam 016 Réseau Biblio de l'A-T - Semaine Action	33.92 \$
#36759	bénévole/Reconnaissance	47.88 \$
#36760	Serlivard - Plateau et pot 4 pouces Millaire & Godbout - Entretien/Huile Cam 007-Mac	52.56 \$
#36761	003/Cam 014	510.91 \$
#36762	Nortech - Service technique pour courriel photocopieur	66.12 \$
#36763	Mill Vitres d'autos - Huile hydraulique gratte Pic 003	80.43 \$

#36764	Carignan Cuisine - Pizzas	797.00 \$
#36765	Association des Marchés Publics - Cotisation	150.00 \$
#36766	ADN Mécanique - 2 pneus/Installation	536.66 \$
#36767	Location Amos - Achat garage	80.57 \$
#36768	Wolseley Canada - Asphalte 3 palettes	1 187.93 \$
	UAP Inc. - Gants/Couvre-siège/Réduit d'échappement Cam	
#36769	008	403.27 \$
#36770	PG Solutions - Logiciel fosse septique	3 640.11 \$
	Assiette Gourmande - Cert. Cadeaux/Repas bénévole	
#36771	biblio	597.42 \$
#36772	Centre du Travail - Bottes D. Gendron	212.69 \$
	PG solution - Contrat entretien gestion des fosses	
#36773	septiques	422.34 \$
#36774	Les entreprises Hardy - Essence/Entretien Pic 003	727.01 \$
	Salaires d'Avril 2023	50 058.80 \$
	Total	<u>370 810.12 \$</u>

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

SUIVI

ANALYSE DES COMPTES À RECEVOIR

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 1^{re} mai 2023.

ÉTAT FINANCIER – MARS 2023

L'état financier de mars 2023 a été déposé.

HYDRO-QUÉBEC – ENTENTE DE CONTRIBUTION AVE. DES RIVERAINS

La secrétaire informe les membres du Conseil qu'un crédit a été octroyé suite à l'ajout d'unités de logement sur l'avenue des Riverains.

FONDATION OLO – REMERCIEMENT DONS POUR AIDE ALIMENTAIRE

Une lettre de remerciement a été reçu pour notre contribution financière au montant de 250 \$ dans la cadre de la campagne déployés par le CISSS Abitibi-Témiscamingue.

CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2023

Voici les informations concernant le camp de jour pour l'été 2023 :

Période d'inscription : Du 28 avril au 19 mai 2023

Porte ouverte pour inscription : Le 4 et 11 mai de 18 h 30 à 20 h

Durée du camp de jour : Du 3 juillet au 18 août 2023

De plus, nous tenons à préciser que les animateurs seront formés à la formation DAFA.

HEURES DE DÉNEIGEMENT 2022-2023

Mme Beauregard fait la lecture des heures totales de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023.

SAYONA – BORNES DE RECHARGE

Sayona est heureux de nous offrir deux (2) bornes de recharge avec l'installation incluse. Des informations concernant sont à demander afin de situer les bornes.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

MME MANON PLANTE, DISTRICT # 5

Le comité Unijoie organisera une rencontre sous forme de 5 à 7 afin de remercier tous les bénévoles. Le tournoi de pitoune comprendra environ douze (12) équipes et aura lieu durant la fin de semaine du 5 et 6 mai 2023.

2023-0501-088

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE BARRAUTE INC. – DEMANDE DE DON

Attendu que les membres du Conseil prennent connaissance d'une demande du Club de l'Âge d'Or de Barraute pour amasser des fonds dans le cadre des activités de la Fête des Mères et de la Fête des Pères ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute alloue deux (2) certificats cadeau d'une valeur de 25,00 \$ chacun, au Club de l'Âge d'Or de Barraute dans le cadre de ces deux (2) activités.

2023-0501-089

CLUB OPTIMISTE DE BARRAUTE – DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE DE LA 2^E RUE OUEST

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise le Club Optimiste de Barraute à tenir une activité de Sécurité Jeunesse, à l'intérieur des limites de son territoire, le samedi 10 juin 2023.

À cet effet, ils pourront utiliser à partir de la caserne des pompiers, coin de la 11^e avenue et 1^{ère} rue Ouest, à compter de 10 h 00. À partir de la 11^e Avenue, ils emprunteront la 2^e rue Ouest, direction sud, jusqu'à la 8^e Avenue pour rejoindre la 1^{ère} rue Ouest. De ce point, ils iront sur la 7^e Avenue jusqu'à la 2^e rue Ouest pour finalement se diriger vers le Mont-Vidéo jusqu'à la résidence de M. Laurent Auger, située au 259, chemin Mont-Vidéo, sur une distance d'environ 8 km et le retour à la caserne des pompiers par le même chemin.

Il est entendu que les responsables du Club Optimiste de Barraute assureront la sécurité des participants tout au long des activités et randonnées.

2023-0501-090

SOUSSION ABAT-POUSSIÈRE

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu différentes soumissions pour procéder à l'épandage d'abat-poussière liquide ou flocons pour l'été 2023 ;

Attendu que la Municipalité a besoin de 40 000 litres de calcium liquide 35 % ou 25 poches de calcium en flocon ;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte le prix de Transport RDR pour 25 poches de calcium en flocon pour un prix total incluant le transport de 21 578,75 \$ plus taxes. De plus, l'épandage sera fait en régie.

2023-0501-091

M. LOUIS PLAMONDON – DEMANDE D'APPUI CPTAQ

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance d'une demande d'aliénation pour le lot 5 378 859 de M. Louis Plamondon ;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur sur le territoire de Barraute ;

Attendu que l'autorisation de cette demande par la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec, n'aura aucune incidence sur le développement éventuel d'une quelconque activité agricole dans ce secteur ;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute appuie la demande d'aliénation sur le lot 5 378 859 déposé par M. Louis Plamondon auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec. La Municipalité de Barraute recommande son approbation auprès des autorités de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec.

2023-0501-092

M. GAÉTAN COUSINEAU – DEMANDE D’APPUI CPTAQ

- Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance d’une demande d’autorisation pour l’utilisation autre qu’agricole pour l’exploitation d’une gravière/sablière sur le lot 5 378 795 de M. Gaétan Cousineau ;
- Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur sur le territoire de Barraute ;
- Attendu que le chemin donnant accès à cette gravière/sablière emprunte les lots 5 378 790 et 5 378 793 ;
- Attendu qu’ aucun autre emplacement lui appartenant n’est disponible ;
- Attendu que cette autorisation par la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec, n’aura aucune incidence sur le développement éventuel d’une quelconque activité agricole dans ce secteur ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute appuie la demande d’autorisation pour la création d’une gravière/sablière de M. Gaétan Cousineau auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec. La Municipalité de Barraute recommande son approbation auprès des autorités de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec.

2023-0501-093

PROFERTIL – ESPACES VERTS

- Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu la soumission de Profertil pour les traitements de nos espaces verts ;
- Attendu que l’an dernier, la municipalité n’a pas traité leurs espaces verts ;
- Attendu que cette soumission comprend l’engrais granulaire pour les pelouses et la fertilisation des arbres au coût de 4 950 \$;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute désire avoir les services de Profertil pour l’entretien de nos espaces verts d’une superficie totale de 250 000 pieds carrés.

2023-0501-094

GESTION TOMMY GUILLEMETTE – NOMINATION DES SIGNATAIRES – VENTE DES TERRAINS 6 453 889 ET 6 453 890

- Attendu que Gestion Tommy Guillemette, représenté par Tommy Guillemette, a transmis une demande à la Municipalité de Barraute pour l’achat des terrains portant le cadastre 6 453 889 et 6 453 890 situé sur la Route 397 Sud ;
- Attendu qu’ un montant de 31 629,87 \$ plus les taxes lui sera facturé, représentant 63 259,73 pieds carrés à 0,50 \$/pied carré ;
- Attendu qu’ un acompte au montant de 1 000,00 \$ devra être versé lors de la signature de la promesse d’achat et sera déduit lors de la facture finale ;
- Attendu qu’ une facture sera émise pour le remboursement de l’étude de caractérisation des sols de ces deux (2) terrains au montant de 12 720,14 \$ plus les taxes ;
- Attendu que ces terrains devront être desservis en égout et aqueduc par la municipalité ;
- Attendu que les frais de contrat notarié seront à la charge de l’acquéreur, de même que toutes TPS et TVQ exigibles ;

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par M. Michel Gagnon et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte de vendre à Gestion Tommy Guillemette les terrains portant les cadastres 6 453 889 et 6 453 890 au montant de 31 629,87 \$ plus les taxes et de nommer Mme Josseline Lepage, mairesse et Mme Josée Beauregard, directrice générale soient et sont par la présente autorisées à signer l’acte de vente pour et au nom de

la Municipalité de Barraute. De plus, une facture lui sera émise pour le remboursement de l'étude de la caractérisation des sols de phase II au montant de 12 720,14 \$ plus les taxes.

GESTION TOMMY GUILLEMETTE – AGRANDISSEMENT EN PROFONDEUR DE 50 M

Une entente sera rédigée et approuvée par les membres du Conseil à la séance ordinaire prochaine.

2023-0501-095

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2023-0501-096

MRC D'ABITIBI – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent ;

Attendu que la Municipalité de Barraute a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année

2021, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le rapport annuel 2021 tel que présenté.

2023-0501-097

ENVIRO-STEP – OFFRE DE SERVICES POUR ENTRETIEN 2023 DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AU MONT-VIDÉO (CONDOS)

- Attendu que le 31 octobre 2022 la Municipalité de Barraute a fait l'acquisition du système de traitement des eaux usées auprès de Construction KG2 suite à la construction des condos situés au Mont-Vidéo ;
- Attendu que ce système de traitement exige des besoins en entretien des équipements de traitement des eaux usées ;
- Attendu que le MELLCC exige que tout propriétaire d'un système de traitement des eaux usées fasse entretenir et inspecter ses installations par une personne qualifiée ;
- Attendu qu'une soumission d'Enviro-Step a été reçue pour faire l'entretien annuelle au montant de 1 325 \$ par visite qui se déroulera au printemps et à l'automne ;
- Attendu que les activités d'entretien à réaliser sont de nettoyer les préfiltres, vérifier les contrôles, essais d'alarmes, inspection du réacteur biologique, transcription des registres d'opération, mesure des boues et des écumes, calibrage des pompes, vérification des pressions, vérification de la recirculation et la rédaction d'un rapport de visite ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la soumission d'Enviro-Step pour l'entretien annuel du système de traitement des eaux usées des condos au Mont-Vidéo au coût de 1 325 \$ par visite.

2023-0501-098

ROULOTTE DE VOYAGE – OPPOSITION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC D'ABITIBI

- Attendu que la Municipalité de Barraute fait appliquer son règlement de zonage concernant les roulottes de voyage, mais aimerait y apporter des modifications pour permettre certaines autorisations qui sont actuellement non permises ;
- Attendu que tout allègement au règlement de zonage d'une municipalité concernant les roulottes de voyage est impossible en raison de l'article 9.9.2. du schéma d'aménagement de la MRC qui régit le libellé des articles des règlements de zonage des municipalités composant son territoire, en les obligeant à y intégrer les mêmes normes que celles indiquées au schéma, qui sont de l'avis du conseil municipal, strictes et contraignantes ;
- Attendu que le conseil municipal de Barraute désire gérer lui-même les roulottes de voyage sur son territoire, mais doit se plier aux règles établies par le schéma d'aménagement de la MRC ;
- Attendu que des vérifications ont été faites auprès du ministère des Affaires municipales pour connaître le libellé des orientations gouvernementales qui mentionne qu'une MRC doit légiférer envers les roulottes de voyage ;
- Attendu qu'il apparaît qu'aucun écrit n'existe à cet effet, le tout étant une zone grise de la Loi, qui fait l'effet d'interprétation de la part du gouvernement et des MRC ;
- Attendu que des vérifications ont également été faites auprès d'autres MRC, et que certaines ne font pas mention des roulottes de voyage dans leur schéma d'aménagement, laissant l'entière responsabilité de la gestion des roulottes de voyage aux municipalités de leur territoire, les considérant comme des gouvernements de proximité, déclarés comme tels par le gouvernement du

Québec en 2017 ;

- Attendu que la Municipalité de Barraute demande à la MRC d'Abitibi une modification à son schéma d'aménagement afin d'autoriser les municipalités de son territoire à prendre en charge l'entière gestion des roulottes de voyage sur leur territoire respectif, lui enlevant ainsi cette gestion, et par le fait même, l'envoi des contribuables mécontents des municipalités à la MRC, qui le font, car il leur est impossible de modifier leur réglementation en raison de l'article 9.9.2. du schéma d'aménagement ;
- Attendu que des discussions à cet effet ont eu lieu à la table des conseillers de comté l'été dernier, que le préfet, monsieur Sébastien D'Astous a mentionné lors de ces discussions que les municipalités peuvent gérer comme elles le veulent les roulottes sur leur territoire, mais ce, sans toutefois modifier le schéma d'aménagement de la MRC ;
- Attendu que cette façon de procéder ne convient pas au conseil municipal de Barraute, qui comprend qu'il devra faire appliquer sa réglementation en cas de plainte d'un citoyen mécontent qu'une autorisation ait été donné à un propriétaire de roulotte de voyage, et ce, en contradiction avec sa réglementation ;
- Attendu que le conseil municipal désire pouvoir mettre des règles claires et précises dans sa réglementation pour être en mesure d'intervenir légalement en cas de problématique en lien avec les roulottes de voyage, et ce, autant envers les propriétaires de roulotte qu'envers de possibles plaintes de citoyens vivant un problème avec un voisin propriétaire d'une roulotte ;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, appuyé par M. Jérôme Petit et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC d'Abitibi une modification à son schéma d'aménagement afin d'autoriser les municipalités de son territoire à prendre en charge l'entière gestion des roulottes de voyage sur leur territoire respectif.

MRC D'ABITIBI – PIIRL

Mme Beaugard dépose le plan d'intervention en infrastructures routières locales fait par Pluritec à la MRC d'Abitibi. La version finale sera déposée vers la mi-mai.

CLSC DE BARRAUTE

Un comité vigie a été formé afin de suivre les changements apportés depuis le 1^{er} mai. Nos services demeurent les mêmes qu'auparavant.

2023-0501-099

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – DÉPÔT DE PROJET

- Attendu que la Municipalité de Barraute désire déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration auprès de notre députée d'Abitibi-Ouest ;
- Attendu que cette demande devra être envoyé avant le 4 mai prochain ;
- Attendu que les membres du Conseil veulent déposer cette demande d'aide afin de nous aider à défrayer les frais portés pour la réhabilitation du chemin Lac Fiedmont ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Josée Beaugard, à déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration auprès de notre députée d'Abitibi-Ouest afin de nous aider à défrayer les frais pour la réhabilitation du chemin Lac Fiedmont.

2023-0501-100

MONT-VIDÉO – DEMANDE DE PROLONGATION DE PARTENARIAT

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une demande de prolongation de partenariat pour une année supplémentaire ;

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une aide financière au montant de 35 000 \$ pour une année supplémentaire.

VARIA

JOURNÉE MAILLAGE

Une journée maillage sera organisée par la municipalité en collaboration avec Sayona afin que tous les entrepreneurs locaux puissent offrir leurs services à la mine. Cette journée aura lieu le 18 mai prochain. De plus, un comité a été formé pour cette journée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens ont manifesté leur désir de garder leur roulotte de voyage à l'emplacement actuel. La mairesse les informe qu'un comité d'aménagement a été créé auprès de la MRC d'Abitibi et qu'un suivi nous sera transmis en juin ou juillet prochain.

Un citoyen soulève que nous devrions installer un indicateur de vitesse à l'entrée du village.

2023-0501-101

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Michel Gagnon de lever la présente assemblée à 20 h 33.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beauregard
Directrice générale